

COD'Adie

L'épargne solidaire au service du microcrédit

L'Adie est une association, reconnue d'utilité publique, qui aide les personnes exclues du marché du travail à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au microcrédit.

L'association a été créée en 1989 par Maria Nowak en adaptant à la France le principe du microcrédit.

Elle propose des prêts à de futurs créateurs d'entreprises qui ont un accès difficile au financement bancaire.

A qui s'adresse l'Adie ?

A toutes les personnes au chômage, au RMI, exclues du système bancaire classique et désireuses de créer leur propre emploi (exemples de projets : peintre en bâtiment, infographiste, coiffeur à domicile...)

Où trouver l'Adie ?

Plus de 1 000 personnes (permanents et bénévoles) rencontrent les porteurs de projets dans plus de 500 points d'accueil en France. Cette proximité permet de comprendre l'esprit local du projet.

L'accompagnement en plus

Grâce à cette proximité, les équipes de l'Adie accompagnent les créateurs pendant toute la durée de remboursement du prêt : gestion, démarches administratives, politique commerciale, communication, conseil juridique...

Le Besoin ...

Dans un pays où plus de cinq millions de personnes sont atteintes par le chômage ou ses formes plus diffuses, il faut donner le droit à l'initiative économique.

Depuis sa création, l'Adie a permis la création de près de 33 000 entreprises et 40 000 emplois.

Mais, de plus en plus de personnes la sollicitent pour bénéficier de cette première marche vers l'avenir qu'offre le microcrédit. Pour les accompagner, **l'Adie a besoin de votre soutien financier.**

Elle vous propose aujourd'hui un moyen concret d'exprimer votre solidarité financière à son égard en souscrivant **un produit d'épargne solidaire simple et sans aucun risque, dont une partie des intérêts lui est automatiquement reversée.**



Crédit photo : Maud Chazeau

**Chaque € partagé finance
l'accompagnement des créateurs**

Le **Crédit Coopératif**, banque du Groupe Banque Populaire, occupe une place originale dans le paysage bancaire français : la banque d'une économie plus humaine.

Spécialiste des produits solidaires, il a créé, dès 1983, le premier placement de partage, puis le premier Codévi solidaire, la première Carte Bleue solidaire, etc...

Au côté des acteurs du monde associatif, il relie ceux qui veulent aider à ceux qui aident.

Le CCFD, Médecins du Monde, APF, Handicap International entre autres, font confiance au Crédit Coopératif et à sa rigueur.

La Solution...

Pour aider l'Adie dans son action au service de l'emploi, le Crédit Coopératif vous propose **COD'Adie**, sur la base d'un Livret de Développement Durable (ex Codevi) qui conjugue simplicité, disponibilité, sécurité et solidarité.

Ses principales caractéristiques :

- Capital garanti et à tout moment disponible,
- Une possibilité de placer jusqu'à 6 000 €,
- Taux d'intérêt net : Livret A,
- Aucune obligation de versement annuel,

3%*
par an
au 1/8/2007

Une différence, son approche solidaire :

Avec **COD'Adie** vous acceptez de partager vos intérêts annuels au profit de l'Adie qui utilisera ces dons pour financer l'accompagnement des micro-entrepreneurs.

Nous vous laissons le choix de ce partage : 50%, 75% ou 100% de vos intérêts annuels.

Sur votre don, **une réduction d'impôt** vous est accordée dans la limite fiscale en vigueur.

Par ailleurs, les fonds déposés sont mobilisés par le Crédit Coopératif pour octroyer des prêts aux acteurs de l'économie sociale (Etablissements et services d'aide par le travail...)

COD'Adie a reçu le label **Finansol**, gage de sérieux, de transparence et d'efficacité solidaire.

Pour vous simplifier la vie, le Crédit Coopératif met à votre disposition son réseau d'agences et son agence de banque directe, ouverte 6 jours sur 7 et jusqu'à 20h en semaine.

Pour en savoir plus: **0 810 63 44 44** (prix appel local)